

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

DATE DE CONVOCATION : 06 décembre 2013

N°2013-09-11

Conseillers en exercice : 68
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoir : 2

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2013 et le 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Guizengeard sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. LEGER Pascal - **AUBEVILLE** : M. PRISSET Christian - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - **BARBEZIEUX** : M. VIGNERIE René, M. MOALIC Bernard, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, Mme GIRELLI Martine, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. RAMEAU Michel - **BECHERESSE** : M. PUAUD Gérard - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLE Jean-Philippe, M. VINSONNAUD Jean-Michel - **BOISBRETEAU** : M. TESSONNEAU Pierre, M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAINES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. BAUDET Jean-François - **CHALLIGNAC** : M. WAYE Guy - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, Mme GARNEAU Janine - **CONDEON** : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian, M. COULOUMY Joël - **CRESSAC SAINT GENIS** : M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard, M. BARON Frédéric - **GUIMPS** : M. BARUSSAUD Albert, M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian, M. ARSICAUD Laurent - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. GAILLARD Eric - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre, M. CHABOT Jean-Michel - **MONTCHAUDE** : M. BOBE Pierre, M. GAUNEAU Patrick - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique, M. HILLAIRET Joël - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme CORDAILLAT Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian, M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. ZERBIB Yves - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard .

Etaient présents sans droit de vote :

PRISSET Christian, RAMEAU Michel, IMBERT Pascale, TETOIN Gael, ROUSSELLIERE Joseph, GARNEAU Janine, COULOUMY Joël, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, ARSICAUD Laurent, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, HILLAIRET Joël, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques, M. GOY Jean, M. GALLAIS Denis, M. HUNEAU Patrick, Mme BOISSEAU Danièle, M. GERBIER Jean-Paul, M. VARENNE Michel.

Pouvoirs :

M. GOMES Helder (Barbezieux) a donné pouvoir à M. VIGNERIE René (Barbezieux), Mme JARDRY Suzette (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GAURIEAU Francis (Barbezieux).

N° 11 – Objet : Nouvelle grille tarifaire du cinéma Le club

Rapporteur : le Vice-Président en charge des Affaires culturelles

La gestion du cinéma « Le Club » a été confiée par délégation de service public à la SARL Les Bonimenteurs. La convention prévoit la possibilité de réviser les tarifs.

L'exploitant a fait part à la CdC4B en fin d'année 2013 de son souhait de faire évoluer deux tarifs de la grille tarifaire, eu égard à l'augmentation du coût de la vie et de ses charges d'exploitation.

D'autre part, dans le cadre du nouveau plan d'économie pour 2012, l'Etat a annoncé par voie de presse une baisse de la TVA sur les places de cinéma. Celle-ci passera de 7 % à 5,5 % et s'appliquera aux places de cinéma dès 2014.

Ainsi, il est proposé d'augmenter :

- le « plein tarif », « le tarif réduit » de 10cts soit un passage de 6,60€ à 6,70€ pour le plein tarif et un passage de 5,60€ à 5,70€ pour le tarif réduit (voir tableau joint) à compter du 1er janvier 2014.
- Le tarif « restos du cœur » de 20cts soit un passage de 3,50€ à 3,70€.

Lors de la réunion de la commission de suivi cinéma qui s'est tenue le 6 novembre 2013, les modifications souhaitées ont été présentées à ses membres, comme il suit :

Grille tarifaire pour les séances publiques		
Tarifs	Libellé	Conditions d'utilisation
Gratuité	A tous les accompagnateurs du programme à vocation nationale école, collège, lycée, apprentis au cinéma Aux accompagnateurs de séances scolaires hors dispositif (2 par classe et 3 en pré-élémentaire) A toute personne impliquée dans l'organisation d'un événement ou invitée pour cette occasion à la discrétion du fermier	
1,00 €	Location lunette 3D	
6,70 €	Plein tarif	Sans restriction
5,70 €	Tarif réduit	Plus 65 ans / - 18 ans / Apprentis / Etudiants / Chômeurs / Famille nombreuse Toutes les séances semaine et Week-end (sur présentation de justificatif)
5,20 €	Tarif du lundi	Tarif unique pour tout public
4,70 €	Tarif du dimanche matin	Tarif unique pour tout public
4,00 €	Séance du mercredi 15h Séance mardi 20h30 cinélycée jeudi soir documentaire 20h00	Séance Lycéens, hors vacances scolaires
55,00 €	Carte abonnement "Le Club" 10 places	carte nominative Toutes les séances semaine et week-end Pas de date fin de validité Quatre places maximum / séance Possibilité de récupérer les places en cas de perte
45,00 €	Carte abonnement "Cinémania" 10 places Adhésion à Cinémania, annuelle, 10 € / personne pour bénéficier de cette carte	carte nominative Toutes les séances semaine et week-end Pas de date fin de validité Deux places maximum / séance Possibilité de récupérer les places en cas de perte
5,50 €	Comité entreprise de 10 à 99 billets	Toutes les séances semaine et week-end Pas de date de fin de validité
5,30 €	Comité entreprise de 100 à 999 billets	Toutes les séances semaine et week-end Pas de date fin de validité
5,10 €	Comité entreprise plus de 1000 billets	Toutes les séances semaine et week-end Pas de date de fin de validité
4,00 €	Ciné Famille	Convention avec le Centre Socio Culturel du Barbelizien 1 séance à 20h30, à chaque période de petites vacances scolaires 4 séances à 20h30, pendant les grandes vacances
3,70 €	Restos du cœur	Convention avec les Restos du cœur
3,50 €	Passtime offre Découverte	Toutes les séances - Jusqu'à 6 personnes
5,00 €	Passtime offre Permanente	Toutes les séances - Jusqu'à 6 personnes
4,80 €	Tarif groupe	De 10 à 49 personnes
4,10 €	Tarif groupe	De 50 à 99 personnes
3,50 €	Tarif groupe	Plus de 100 personnes
Tarif en vigueur	Dispositifs nationaux mis en place par le CNC (Centre National du cinéma)	Conditions requises par le CNC

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte la grille tarifaire, annexer la grille tarifaire mise à jour à la convention de délégation de service public ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : 13 décembre 2013

Publié ou notifié le : 16 décembre 2013.....

Touvérac, le 16 décembre 2013.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 13 décembre 2013
le Président,
Jacques CHABOT.

